

Unavailable medicinal product

Last updated on 11/03/2019

Name	MANIPREX
Active substance(s)	Lithium carbonate
Dosage and pharmaceutical form	250 mg, coated tablets 500 mg, film-coated tablets
Pack size(s) and dosage	100 x 250 mg – 50 x 500 mg

Authorisation holder

Name	Kela Pharma NV
Contact information	Industriepark West 68 9100 Sint-Niklaas

Additional information about the unavailability

Start date	250 mg – 20/03/2018 500 mg – 1/03/218
Expected end date	01/10/2020
Reason unavailability	Temporary suspension of the marketing

La firme Kela Pharma signale qu'en raison de problèmes de production ses comprimés enrobés MANIPREX® 250 mg et ses comprimés pelliculés MANIPREX® 500 mg ne sont plus disponibles en Belgique, et ce pour une période d'au moins deux ans.

En pratique

Une spécialité alternative, le CAMCOLIT® 400mg (comprimés sécables) est disponible sur le marché belge. Si vous rencontrez des problèmes avec votre commande, vous pouvez prendre contact avec le grossiste Movianto Belgium (Tél: +32 (0)53 85 90 00 – Mail: clientservice@moviantobenelux.com).

Une préparation magistrale est également une alternative possible.

Teralithe 250 mg est disponible en France. Conformément à l'article 105 de l'arrêté royal du 14 décembre 2006, un pharmacien peut importer cette spécialité à condition de disposer d'une prescription médicale et d'une déclaration d'un médecin qui atteste que le patient ne peut pas être traité de manière adéquate avec les médicaments disponibles en Belgique.

Le lithium a une marge thérapeutique-toxique étroite. L'AFMPS a donc placé sur la liste « NO SWITCH » le carbonate de lithium dans le cadre de la prescription en DCI (Prescription en Dénomination Commune Internationale, [plus d'infos](#)). Cela signifie

qu'il n'est pas recommandé de passer d'une spécialité à une autre pendant le traitement. Si un « switch » doit malgré tout avoir lieu en cours de traitement, celui-ci devra être réalisé sous la stricte supervision du médecin.

La posologie doit être adaptée en fonction de l'état clinique et sur base du taux plasmatique de lithium qui doit être ramené au niveau thérapeutique entre 0,5 mEq et 1.2 mEq (ou mmol) par litre.